



# Compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 22 septembre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Anne-Françoise HYVRARD, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 15 septembre 2017

## ORDRE DU JOUR

### 1. Affaires techniques - urbanisme – environnement

- 1.1. Présentation du rapport d'activité 2016 du syndicat des énergies du département de l'Isère
- 1.2. Classement de l'impasse des mûriers dans le domaine public communal
- 1.3. Autorisation du Maire à signer une convention de servitude pour le projet de liaison souterraine 225 KV entre le site de ST Microélectronics et le poste de Froges
- 1.4. Avis de la commune relatif au projet de la société ECTRA de construction et d'exploitation d'une plateforme logistique et d'un entrepôt de stockage

### 2. Affaires financières

- 2.1. Reprise de provision et pertes sur créances irrécouvrables

### 4. Affaires sociales

- 4.1. Subvention exceptionnelle « UNICEF » urgence famine

### 6. Affaires sportives – vie associative

- 6.1. Subvention événementielle pour l'association « Gym & rythme Crolles »

### 7. Affaires scolaires

- 7.1. Aide communale pour l'accès des familles aux classes transplantées (année scolaire 2017-2018)

### 9. Ressources humaines

- 9.1. Tableau des postes créations – suppressions de postes

**PRESENTS :** Mmes, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND, PAIN  
MM. BRUNELLO, DEPLANCKE, FORT, GAY, GENDRIN, GIMBERT, MULLER, PEYRONNARD

**ABSENTS :** Mmes. BARNOLA (pouvoir à M. GAY), BOUCHAUD (pouvoir à M. BRUNELLO), FAYOLLE  
MM. BOUKSARA (pouvoir à Mme. DEPETRIS), CROZES (pouvoir à M. FORT), GERARDO (pouvoir à M. PEYRONNARD), GLOECKLE (pouvoir à Mme. CAMPANALE), LE PENDEVEN (pouvoir à Mme. PAIN), LORIMIER (pouvoir à Mme. FRAGOLA), PAGES (pouvoir à Mme. GEROMIN)

M. Didier DEPLANCKE a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

## 1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT

**Délibération n° 080-2017 : Présentation du rapport d'activité 2016 du syndicat des énergies du département de l'Isère (SEDI)**

Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport d'activité 2016 du SEDI.

### **Délibération n° 081-2017 : Classement de l'impasse des mûriers dans le domaine public communal**

La commune a engagé des négociations depuis plusieurs mois avec les copropriétaires de l'impasse des Mûriers pour classer cette voie de circulation dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'acquérir à titre gratuit les parcelles AL 77 pour 627 m<sup>2</sup>, AL 76 pour 137 m<sup>2</sup> environ afin de les classer dans le domaine public communal en tant que voie ouverte à la circulation,
- de conférer à M. le Maire tout pouvoir pour signer les documents afférents, notamment les conventions et les actes de cession authentiques.

### **Délibération n° 082-2017 : Autorisation du Maire à signer une convention de servitude pour le projet de liaison souterraine 225 KV entre le site de ST Microelectronics et le poste de Frogés**

Madame la première adjointe rappelle aux membres du conseil municipal que cette assemblée, par délibération du 17 février 2017, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de servitude pour le projet de liaison souterraine 225 KV entre le site de STMicroelectronics et le poste de Frogés. Ladite convention portant sur les parcelles communales suivantes : AZ130, AT13, AT14, AT127, AT21, AT105, BD72, BB21, BB 136 et BB107.

Suite à une modification de l'emplacement du futur poste, le tracé de la servitude n'emprunte pas les mêmes parcelles et par conséquent la convention doit-être modifiée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (25 voix pour et 3 voix contre) des suffrages exprimés, décide :

- d'abroger la délibération n° 013-2017 du 17 février 2017,
- d'autoriser M. le Maire à signer la dite convention de servitude ainsi que tous les documents y afférant.
- d'accepter une indemnité totale de 3 788 euros versée par RTE en contrepartie de l'autorisation de passage sur le domaine privé de la commune.

### **Délibération n° 083-2017 : Avis de la commune relatif au projet de la société ECTRA de construction et d'exploitation d'une plateforme logistique et d'un entrepôt de stockage**

Madame l'adjointe en charge de l'agriculture, des espaces naturels et des risques expose la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la société ECTRA à la Préfecture de l'Isère le 13 avril 2017, et complétée le 30 mai 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, émet un avis favorable au projet de la société ECTRA de construction et d'exploitation d'une plateforme logistique et d'un entrepôt de stockage, rue du docteur Berrehail, à Crolles.

## **2 - AFFAIRES FINANCIERES**

### **Délibération n° 084-2017 : Reprise de provision et pertes sur créances irrécouvrables**

Madame l'adjointe chargée des finances fait part aux membres du conseil municipal de la demande de la Trésorière en vue d'admettre en créances éteintes des loyers impayés pour un montant total de 485,58 € HT, suite à un jugement du tribunal de commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'accepter la requête de la Trésorière et d'admettre en créances éteintes les produits impayés, pour un montant total de 485,58 € HT (ou 866,60 € TTC),
- d'imputer ce montant en dépenses à l'article 6542 - Créances éteintes, du budget communal.
- d'effectuer une reprise de provision pour risques pour un montant total de 1.935,58 €,
- d'imputer ce montant en recettes à l'article 7815 du budget communal.

## **4 - AFFAIRES SOCIALES**

### **Délibération n° 085-2017 : Subvention exceptionnelle « UNICEF » urgence famine**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (27 voix pour et 1 voix contre) des suffrages exprimés, autorise M. le Maire à verser une subvention de 1500 € à l'association « UNICEF » afin de contribuer à l'aide d'urgence aux enfants malnutris.

## **6 – AFFAIRES SPORTIVES – VIE ASSOCIATIVE**

### **Délibération n° 086-2017 : Subvention événementielle pour l'association « Gym & rythme Crolles »**

Considérant le rôle de l'association « Gym & Rythme Crolles » dans la vie locale et la politique sportive de la commune, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de lui attribuer une subvention d'un montant total de 1 000 €.

## **7 – AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Délibération n° 087-2017 : Aide communale pour l'accès des familles aux classes transplantées (année scolaire 2017-2018)**

Madame l'adjointe aux affaires scolaires explique que, suivant la volonté du conseil municipal pour un accès aux classes découvertes pour tous, l'aide financière communale permet, grâce à une attribution basée sur le quotient familial, de diminuer les frais à la charge des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (27 voix pour et 1 voix contre) des suffrages exprimés, approuve :

- les modalités d'octroi déterminées pour la participation de la commune aux séjours ou classes transplantées,
- les montants de participation financière déterminés, alloués aux séjours ou classes transplantés avec nuitée pour l'année scolaire 2017-2018.

## **9 - RESSOURCES HUMAINES**

### **Délibération n° 088-2017 : Tableau des postes création – suppression de postes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (3 abstentions) des suffrages exprimés, décide de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution de la carrière des agents de la collectivité.



**La séance est levée à 21 h 55**



Philippe LORIMIER  
Maire de Crolles